

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INVESTIS HOLDING SA

DATE

Mardi, le 6 mai 2025

15h00 (ouverture des portes à 14h30)

LIEU

SIX Convention Point

Pfingstweidstrasse 110

8005 Zurich



ORDRE DU JOUR 1

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS AINSI QUE DES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2024 ; RÉCEPTION DES RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés pour l'exercice 2024.

EXPLICATION

Dans ses rapports à l'assemblée générale, KPMG SA, en tant qu'organe de révision légal, a confirmé sans réserve le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2024. En conséquence, le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2024.

ORDRE DU JOUR 2

DÉCISION CONCERNANT L'AFFECTATION DU BÉNÉFICE AU BILAN AINSI QUE LE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE ORDINAIRE

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose un versement aux actionnaires à hauteur de CHF 2.60 brut (CHF 1.69 net) par action nominative donnant droit à un dividende. Les actions nominatives détenues par la société en sont exemptées. En tenant compte des 42,138 actions propres, le montant prévu pour la distribution s'élève à CHF 33,170,441.20^{*)}.

Distribution d'un dividende ordinaire résultant des réserves de bénéfice

CHF 1,000	
Bénéfice reporté de l'année précédente	59,684
Bénéfice de l'exercice	2,115
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale	61,799
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende ^{*)}	-33,170
Report à nouveau	28,629

*) La société renonce à une distribution de dividende sur les actions propres qu'elle détient à la date de la distribution.

EXPLICATION

Conformément aux statuts d'Investis Holding SA, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le dividende de CHF 2.60 par action.

Si l'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration, le dividende brut s'élèvera à CHF 2.60 par action. Après paiement de l'impôt anticipé suisse de 35 %, il restera donc un dividende net de CHF 1.69 CHF par action. À partir du 8 mai 2025, les actions seront négociées ex-dividende. Le dividende net sera versé le 12 mai 2025.

ORDRE DU JOUR 3

APPROBATION DU RAPPORT NON-FINANCIER 2024

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport non-financier 2024.

EXPLICATION

Le rapport non-financier 2024 a été établi conformément à l'article 964b du Code suisse des obligations et est disponible en anglais sur notre site web à l'adresse www.investisgroup.com/fr/investisseurs/rapport-non-financiers.

ORDRE DU JOUR 4

DÉCHARGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DU GROUPE

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'accorder décharge aux membres du Conseil d'administration et à la direction du groupe pour leur activité au cours de l'exercice 2024.

EXPLICATION

La décharge des membres du Conseil d'administration est, selon la loi, une compétence intransmissible de l'assemblée générale. La société n'a pas connaissance de faits qui s'opposeraient à une décharge complète.

ORDRE DU JOUR 5

ÉLECTIONS

5.1 Élection des membres du Conseil d'administration

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de tous les membres actuels du Conseil d'administration chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire :

5.1.1 Albert Baehny *(élu pour la première fois en 2016)*

5.1.2 Corine Blesi *(élue pour la première fois en 2023)*

5.1.3 Stéphane Bonvin *(élu pour la première fois en 2016)*

5.1.4 Christian Gellerstad *(élu pour la première fois en 2021)*

5.1.5 Thomas Vettiger *(élu pour la première fois en 2016)*

5.2 Élection du président du Conseil d'administration

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de Thomas Vettiger en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

EXPLICATION DES ORDRES DU JOUR
5.1 ET 5.2

Lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024, les actionnaires ont élu le président et tous les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, conformément aux statuts. Leur mandat expirera donc à la clôture de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2025.

Toutes les élections suivent une procédure individuelle par ordre alphabétique.

Les curriculums vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site d'Investis
www.investisgroup.com/fr/portrait/conseil-dadministration.

5.3 Élection des membres du Comité de rémunération

PROPOSITION

Réélection individuelle d'Albert Baehny et de Corine Blesi en tant que membres du Comité de rémunération (chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire).

5.3.1 Albert Baehny (*membre du Comité de rémunération depuis 2016*)

5.3.2 Corine Blesi (*membre du Comité de rémunération depuis 2023*)

EXPLICATION

Le Conseil d'administration propose de réélire Albert Baehny et Corine Blesi en tant que membres du Comité de rémunération, chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin après la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Sous réserve de sa réélection, le Conseil d'administration a l'intention de redésigner Albert Baehny comme Président du Comité de rémunération.

5.4 Élection du représentant indépendant des actionnaires

PROPOSITION

Réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

EXPLICATION

Conformément aux statuts d'Investis Holding SA, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire le Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

5.5 Élection de l'organe de révision

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de KPMG SA, Zurich, comme organe de révision pour un mandat pour l'exercice 2025.

EXPLICATION

Conformément aux statuts d'Investis Holding SA, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire KPMG SA, Zurich, pour l'exercice 2025. KPMG SA est l'organe de révision d'Investis Holding SA depuis 2021.

ORDRE DU JOUR 6

RÉMUNÉRATIONS

6.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver, lors d'un vote consultatif, le rapport de rémunération 2024.

EXPLICATION

Le rapport de rémunération 2024 contient les bases et programmes pour les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du groupe Investis ainsi que celles pour les rémunérations versées pour l'exercice 2024 aux membres de ces deux organes. Le vote sur le rapport de rémunération 2024 est purement consultatif et suit les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance».

Le rapport de rémunération 2024 est disponible via le lien :
www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance

6.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de président de la Direction du groupe (Chief Executive Officer).

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant:

www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance

6.3 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2026

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 3.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2026.

EXPLICATION

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant:

www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance.

ANNEXE

ANNEXE AU POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RÉMUNÉRATIONS

6.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

Ce vote contraignant est effectué conformément au droit en vigueur, ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis Holding SA.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont la moitié est versée sous forme d'actions bloquées (trois ans). Ils n'ont droit ni à une rémunération variable, basée par exemple sur la performance, ni à une participation aux plans de retraite d'Investis Holding SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration est versée de la manière suivante:

Rémunération annuelle	Forme de paiement	
	CHF	
Président du Conseil d'administration	160,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)
Membre du Conseil d'administration	80,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 0.7 million pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

	Rémunération maximale 2024-2025 approuvée	Rémunération 2024-2025	Proposition maximale de rémunération 2025-2026
Nombre de membres *)	5	5	5
Nombre de membres avec rémunération *)	4	4	4
CHF 1,000			
Rémunération en espèces	200	200	200
Rémunération en actions	400	305	400
Contributions employeur aux prestations sociales	100	34	100
Total rémunération	700	539	700

*) dont quatre membres non exécutifs

Le montant total maximal proposé a été calculé en supposant que toutes les personnes proposées comme membres du Conseil d'administration seront élues lors de l'assemblée générale ordinaire 2025. L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions à la tête de la Direction du groupe (Chief Executive Officer). Le montant total englobe la rémunération en espèces, la valeur des actions bloquées distribuées ainsi que les contributions patronales prescrites aux assurances sociales (pour les actions bloquées, elles sont calculées sur la base de la valeur sur le marché au moment de la distribution). Le montant effectif du versement sera affiché dans le rapport de rémunération de l'année concernée, rapport qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la rémunération du Conseil d'administration dans le rapport de rémunération 2024.

[www.investisgroup.com/investoren/corporate governance](http://www.investisgroup.com/investoren/corporate-governance)

6.3 Approbation d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2026

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 3.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2026.

EXPLICATION

Ce vote contraignant est effectué conformément au droit en vigueur, ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis Holding SA. La politique de rémunération d'Investis suit une approche basée sur la performance.

Éléments de la rémunération de la Direction du groupe en résumé:

Salaire de base (fixe)	Reflète l'ampleur et les responsabilités de la fonction respective ainsi que les qualifications et l'expérience du titulaire du poste.
Rémunération variable	Récompense la performance et la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que des objectifs individuels, sur la base d'une période d'une année. Au moins 50% est accordée sous la forme d'actions bloquées. Ces actions sont à chaque fois bloquées pour trois ans. Le reste de la rémunération variable est versée en espèces.
Prévoyance / prestations sociales	Sert à assurer les collaborateurs et leur famille contre les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Est adaptée aux dispositions locales et à la pratique du marché local.

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 3.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2026.

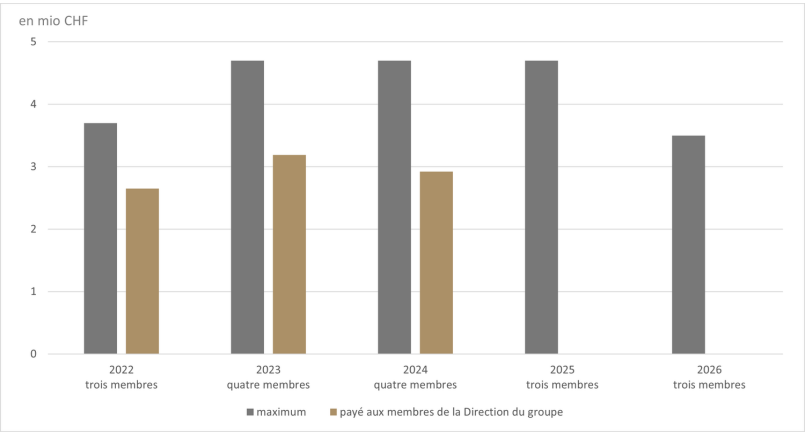
CHF 1,000	Rémunération 2024	Montant maximal approuvé pour 2025	Montant maximal proposé pour 2026
Salaires de base annuels	1,254	1,800	1,350
Rémunération variable	1,114	1,900	1,450
Prévoyance et prestations sociales	552	1,000	700
Total	2,920	4,700	3,500

Rémunération variable : paiement possible dans le cadre du plan de rémunération si les objectifs de performance sont dépassés.

Prestations de prévoyance : les contributions de l'employeur aux plans de retraite et aux assurances sociales sont calculées sur la base du salaire de base annuel et du versement maximal possible selon le plan de rémunération en espèces variable ainsi que selon le plan de participation en actions.

En conséquence, la rémunération totale maximale présentée pour approbation à l'assemblée générale est, le cas échéant, nettement plus élevée que la rémunération que les membres de la Direction du groupe recevront effectivement sur la base des performances qu'ils auront réalisées.

Le tableau suivant montre la rémunération effectivement versée aux membres de la Direction du groupe en comparaison avec la rémunération approuvée :



	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de membres de la direction du Groupe au moment de l'approbation du montant maximal de la rémunération	3	4	4	4	3
Nombre effectif de membres de la direction du Groupe	3	4	3	3 *)	3 *)

*) à ce jour

L'assemblée générale de 2024 avait validé la rémunération maximale de quatre membres de la direction du groupe pour l'exercice 2025. Toutefois, suite à la cession du segment Real Estate Services le 24 juin 2024, l'un des membres de la direction a quitté ses fonctions. Ainsi, pour l'exercice 2026, le conseil d'administration propose une rémunération maximale pour trois membres. Cette diminution reflète l'ajustement du nombre de dirigeants au sein du groupe.

REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

Lieu / heure / ouverture des portes

L'assemblée générale de cette année aura lieu:

SIX Siège social – Convention Point
Pfingstweidstrasse 110
8005 Zurich

Mardi le 6 mai 2025 15h00 – ouverture des portes 14h30

Documentation

Le rapport de gestion 2024 (comprenant le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés d'Investis Holding SA, les rapports de l'organe de révision, le rapport de rémunération ainsi que le rapport non financier) est à la disposition des actionnaires au siège de la société depuis le 19 mars 2025 ou peut être consulté directement sur le lien reports.investisgroup.com/24/ar.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits le 15 avril 2025 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement la convocation à l'assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits après le 15 avril 2025, mais avant le 1^{er} mai 2025 dans le registre des actions d'Investis Holding SA, recevront la convocation à l'assemblée générale par courrier après leur inscription au registre des actions.

À partir du 1^{er} mai 2025, plus aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions.

Cartes d'admission

Afin de participer personnellement à l'assemblée générale, les cartes d'admission peuvent être demandées au moyen du formulaire "Inscription et procuration" joint à l'invitation. Le formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Investis Holding SA
c/o sharecomm ag
Postfach
CH-6010 Kriens 2

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne laquelle leur permet de commander leur carte d'admission par voie électronique, mais aussi de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès pour l'enregistrement sont indiquées sur le formulaire "Inscription procuration" ci-joint. Pour une participation personnelle à l'assemblée générale, les cartes d'admission peuvent également être commandées via la plateforme en ligne. Les cartes d'admission peuvent également être retirées le jour de l'assemblée générale au guichet d'accès sur présentation du formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà émises perdent leur validité si les actions concernées sont vendues avant l'assemblée générale.

Renoncer à l'envoi postal des documents de l'assemblée générale

Avec la plateforme en ligne, Investis offre la possibilité de renoncer à l'envoi écrit des documents. A la place, vous recevrez pour la prochaine assemblée générale un e-mail avec un lien vers la plateforme en ligne, sur laquelle vous pourrez, après vous connecter, consulter l'invitation, commander la carte d'admission ou donner des instructions au représentant indépendant. Pour ce faire, utilisez le lien "Activer la notification électronique" sur la plateforme en ligne et suivez les instructions pour enregistrer votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable.

Représentation et procuration

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par un représentant légal ou comme suit :

- par un tiers qui n'est pas nécessairement actionnaire au moyen d'une procuration écrite. Celle-ci peut être donnée directement sur le formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà remises peuvent être également transmises a posteriori à un représentant. Dans ce cas, la procuration écrite doit être établie au dos de la carte d'admission. La carte d'admission dûment remplie et signée doit être remise au représentant avant l'assemblée générale.
- par la représentation indépendante des droits de vote selon l'art. 14 des statuts, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Le formulaire-réponse joint à cette invitation suffit pour l'octroi de la procuration (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'entrée).

Pour l'octroi d'une procuration et d'instructions au représentant indépendant, le formulaire "Inscription et procuration" dûment rempli et signé doit être remis à sharecomm ag ou au représentant indépendant au plus tard le vendredi 2 mai 2025 – 12h00 (heure de réception). Via cette plateforme en ligne, les actionnaires peuvent donner des procurations et des instructions à la représentation indépendante par voie électronique jusqu'au dimanche 4 mai 2025 à 16h00 au plus tard. Si un actionnaire donne des instructions à la représentation indépendante à la fois par voie électronique et par écrit, ce sont les dernières instructions reçues qui seront prises en compte.

Vote

Le vote à l'assemblée générale se fait au moyen d'appareils de vote électronique (télévoting).

Langue

L'assemblée générale se tiendra en allemand et ne sera pas traduite.

Apéritif

À l'issue de l'assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéritif.

Investis Holding SA

Thomas Vettiger
Président du Conseil d'administration

Zurich, le 15 avril 2025

L'invitation en langue allemande constitue le texte original.